

SSCT : Formation initiale des élus du CSE 50-299

La formation SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) vise à donner aux élus du CSE les connaissances, les méthodes et les outils nécessaires pour protéger la santé physique et mentale des salariés, prévenir les risques professionnels et contribuer à l'amélioration continue des conditions de travail dans l'entreprise.

Personnes concernées

Elus du CSE Titulaire ou suppléant des entreprises de 50 à 299 salariés

Pré-requis

Être élu titulaire ou suppléant du CSE d'une entreprise de 50 à 299 salariés

Maîtrise de l'expression et compréhension du français (écrit & oral)

Pour le distanciel : savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet

Durée

5 jours, 35h

Moyens et méthodes pédagogiques, d'encadrement

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées d'un écran interactif, supports pédagogiques numériques et papier, plateforme numérique de formation, postes informatiques avec accès internet, outils bureautiques et collaboratifs, documentation pédagogique, études de cas, mises en situation professionnelles et matériel d'enregistrement pour l'analyse des pratiques pédagogiques.

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et participative : alternance d'apports théoriques (40 %) et de mises en pratique (60 %)

Études de cas réels sectoriels

Vidéos pédagogiques INRS et OPPBTP

Documents de référence remis : DUERP type, modèle d'arbre des causes, grille d'inspection, fiches juridiques

Encadrement :

Formateur titulaire d'une expertise reconnue en prévention des risques professionnels, avec un parcours combinant formation initiale juridique ou ergonomique et expérience opérationnelle terrain de minimum 5 ans.

Responsable pédagogique : Thierry DUTRON

Objectif de la formation

- Comprendre le cadre réglementaire de la santé et de la sécurité au travail

- Détecter et évaluer les risques professionnels
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise
- Exercer les prérogatives du CSE en matière de SSCT
- Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Agir en faveur de l'amélioration des conditions de travail
- Utiliser les outils réglementaires de prévention, notamment le DUERP

Contenu de la formation

Jour 1 : Le cadre juridique et les missions du CSE

> Introduction au CSE

Historique des instances représentatives du personnel

Mise en place du CSE

> Composition et organisation du CSE

Nombre d'élus

Président, secrétaire et trésorier

Personnalité civile

Règlement intérieur

> Les attributions du CSE en matière de SSCT

Santé, sécurité et conditions de travail

Droit d'alerte

Droit de retrait

Référent harcèlement sexuel

Délit d'entrave

Place du CSE dans la politique de prévention

> Moyens d'action du CSE

Heures de délégation

Liberté de circulation

Protection des élus

Budget du CSE

Jour 2 : Fonctionnement du CSE et processus électoral

> Fonctionnement du CSE

Réunions ordinaires et extraordinaires

Ordre du jour

Procès-verbal

Participants et votes

Calendrier des consultations

> Gestion des budgets

Budget de fonctionnement

Budget ASC

Rôle du trésorier

Obligations comptables

> Les commissions du CSE

CSSCT

Commission formation

Commission égalité professionnelle

Commission économique
Référé harcèlement

> **Les élections professionnelles**

Organisation des élections
PAP et collèges électoraux
Conditions d'électorat et d'éligibilité
Vote électronique
Carence électorale

> **Les documents obligatoires**

BDESE
Registre des dangers graves et imminents
Registre de sécurité
Plan de prévention
Introduction au DUERP

Jour 3 : Enjeux et analyse des risques

> **Les enjeux humains, économiques et juridiques de la prévention**

Statistiques de sinistralité
Coûts des accidents du travail
Responsabilités de l'employeur
Faute inexcusable

> **Le cadre réglementaire**

Obligations de l'employeur
Obligations des salariés
Les 9 principes généraux de prévention

> **Les notions fondamentales**

Danger
Risque
Exposition
Situation dangereuse
Accident du travail
Maladie professionnelle
Accident de trajet

> **L'analyse des accidents du travail**

Causes immédiates
Causes profondes
Arbre des causes
Pyramide de Bird

> **Introduction au DUERP**

Cadre réglementaire
Rôle du CSE
Méthodologie générale

Jour 4 : Les risques liés à l'organisation du travail

> **Panorama des risques professionnels**

Risques mécaniques
Risques de chute
Risques chimiques
Risques biologiques

Risques électriques
Incendie et explosion
Bruit et vibrations

> **Risques émergents**

Les troubles musculosquelettiques (TMS)
Les risques psychosociaux (RPS)
Harcèlement moral et sexuel

> **Les missions SSCT du CSE**

Inspections périodiques
Enquêtes : Accident du travail / Maladie professionnelle
Analyse des risques
Contribution au DUERP

> **Droit d'alerte et droit de retrait**

Danger grave et imminent
Registre DGI
Procédures

Jour 5 : DUERP, prévention et mise en pratique globale

> **Le DUERP**

Obligations réglementaires
Méthodologie d'évaluation
Hiérarchisation des risques
Mise à jour et conservation

> **Santé au travail et qualité de vie au travail**

Harcèlement moral
Harcèlement sexuel
Addictions
Prévention de l'usure professionnelle

> **Politique de prévention de l'entreprise**

Culture sécurité
Dialogue social
Programme annuel de prévention

Accessibilité

Formation accessible à tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par diverses mesures pour garantir que chaque personne puisse bénéficier pleinement de cette formation. Pour plus d'informations veuillez contacter notre référent Handicap Monsieur Thierry DUTRON par téléphone au 06 28 47 00 84 ou par mail à thierry.d@lesclesdelaformation.com

Obligations légales

Formation réalisée dans le respect du Code du travail et des exigences de la certification Qualiopi. Les apprenants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les obligations d'assiduité de la formation.

Modalités de suivi et de validation

Suivi :

Feuilles d'émargement par demi-journée, suivi de l'assiduité, évaluations régulières des acquis, mises en situation pédagogiques, points d'étape avec le formateur et traçabilité du parcours dans les outils de suivi pédagogique.

Évaluation :

Évaluation diagnostique en début de formation : questionnaire de positionnement (15 questions, 30 minutes)

Évaluation formative : exercices pratiques quotidiens, mises en situation

Évaluation sommative en fin de formation : QCM de 40 questions (note minimale de 60 % pour validation des acquis) + cas pratique d'analyse d'accident

Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction stagiaire en fin de session

Évaluation à froid : questionnaire à 3 mois pour mesurer le transfert des acquis en situation de mandat (indicateur 31 du RNQ)

Validation :

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation